

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1295

31 mai 2013

SOMMAIRE

ABS Finance Fund	62142	CSI Finance S.A.	62146
All 4 IT Groupe S.A.	62160	Damae S.A.	62145
Alpet S.A.	62159	DB Deutschland Property Partners S.C.A.	62146
Ana Investments S.A.	62145	DCC Finance S.à r.l.	62147
Analytical Bioventures S.C.A.	62159	DCC Funding S.à r.l.	62152
Archroma Emulsions S.à r.l.	62153	Degomex Holding Sàrl	62146
Argyle Luxco 2 S.à r.l.	62114	DHCT II Luxembourg S.à r.l.	62133
Binding Art Holding	62159	Dicorp S.à.r.l.	62145
BMC Vignoble S.A.	62137	Digital Spirit S.A.	62147
Bongrape S.A., SPF	62146	Diluia S.A.	62147
Bonnier Luxembourg Sàrl	62136	Dimension Data Luxembourg	62137
BRE/Europe 6NQ S.à r.l.	62132	DKMT S.à r.l.	62152
BRE/French Hotel Holding I S.à r.l.	62114	Downside Holding S.A.	62147
Brimstone S.A.	62114	Eastspring Investments	62148
BSkye Investors S.à r.l.	62114	Edelweiss Caesar S.à r.l.	62160
Canadian Inter-Trust Equities S.à r.l.	62136	Ely International SPF S.A.	62160
Cegelux S.A.	62117	E&M Consulting S.à.r.l.	62152
C. & M. S.A.	62128	Ghost Shipping Company S.A.	62128
Cofis Luxembourg S.A.	62117	PBMR Holdings	62137
Concord International Marketing S.à.r.l.	62136	RAMCO Luxembourg S.A.	62117
Crimson S.A.	62141	SIX RA-II, société civile	62148
CS (Finance) EUROPE Sàrl	62142		

BSkye Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 159.801.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Dépôt rectificatif du dépôt n. L120179021

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013049100/10.

(130060273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Brimstone S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 77.612.

Il résulte d'une décision du gérant prise en date du 20 mars 2013 que la convention de domiciliation conclue entre SG AUDIT Sàrl, 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, R.C.S. Luxembourg B 75 908 et la société BRIMSTONE S.A., R.C.S. Luxembourg B 77 612, a été dénoncée avec effet immédiat.

Le siège social de la société BRIMSTONE S.A. fixé jusqu'alors au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, est par conséquent également dénoncé.

Pour extrait conforme
SG AUDIT Sàrl

Référence de publication: 2013049099/13.

(130060271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

BRE/French Hotel Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 121.165.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013049098/9.

(130060200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Argyle Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.001,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 174.745.

In the year two thousand and thirteen, on the fourth day of March.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Argyle Luxco 2 S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 174745 (the Company). The Company has been incorporated on December 19, 2012 pursuant to a deed of Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 268, page 12840 dated February 5, 2013. The articles of association of the Company have been amended once since its incorporation pursuant to a deed of the undersigned notary, dated January 23, 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

Argyle Luxco 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 174735 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Tom Storck, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that:

I. Twelve thousand one (12,001) shares of the Company with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;
2. Amendment to article 8.2. of the articles of association of the Company;
3. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 8.2. of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ 8.2. Procedure.

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) Any manager who is not a resident of the Grand Duchy of Luxembourg may act at any meeting of the Board by appointing in writing another manager as his proxy.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and if all the managers having their residence in the Grand Duchy of Luxembourg are present. Resolutions of the Board are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present.”

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatre mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Argyle Luxco 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174745 (la Société). La Société a été constituée le 19 décembre 2012 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 268, page 12840. Les statuts de la Société ont été modifiés depuis sa constitution suivant un acte du notaire soussigné, daté du 23 janvier 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

Argyle Luxco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174735 (l'Associé Unique),

ici représentée par Tom Storck, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Douze mille une (12.001) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, qui représentent la totalité du capital social de la Société sont dûment représentées à la présente assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour reproduits ci-après;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification de l'article 8.2. des statuts de la Société;
3. Divers.

Sur ce, la partie comparante, représentée par son mandataire, a prié le notaire instrumentant d'enregistrer les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 8.2. des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

(i) Le conseil de gérance se réunira sur convocation de deux des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe est à Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du Conseil au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

(iii) La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord d'un membre du Conseil soit avant ou après une réunion. Des convocations séparées ne sont pas nécessaires pour les réunions qui se tiennent à l'heure et à l'endroit indiqués dans un agenda préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Tout gérant qui ne réside pas au Grand-Duché de Luxembourg pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

(v) Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et si tous les gérants ayant leur résidence au Grand-Duché de Luxembourg sont présents. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte original.

signé: T. STORCK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 mars 2013. Relation: LAC/2013/10876. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

Référence de publication: 2013045387/130.

(130055538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

Cegelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 11, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 94.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013049116/10.

(130060467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Cofis Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 113.695.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013049121/9.

(130059926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

RAMCO Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 176.409.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of March,
Before Us, Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

NUCCO 4 S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 174.389 (the Sole Shareholder),

here represented by Régis Galiotto, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a public company limited by shares (société anonyme), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "RAMCO Luxembourg S.A." (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of directors (the Board). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. The Company shall at any time maintain its registered office, principal establishment, effective place of management and centre of main interests (as that term is used in Article 3(1) of The Council of the European Union Regulation No. 1346/2000 on Insolvency Proceedings) in the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000), represented by thirty-one thousand (31,000) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. The Board is authorised, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed of incorporation, to:

(i) increase the current share capital once or more up to sixty thousand euro (EUR 60,000), by the issue of sixty thousand (60,000) new shares, having the same rights as the existing shares;

(ii) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new shares and determine the persons who are authorised to subscribe to the new shares; and

(iii) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the share register accordingly.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives). Ownership of the shares will be established by registration of the owner in the register of shares (registre des actions) (the Register).

6.3. The Register shall be kept at all times at the registered office of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg.

6.4. A share transfer shall be carried out by the entry in the Register of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:

(i) both the transferor and the transferee or their authorised representatives;

(ii) any authorised representative of the Company; or

(iii) as applicable, and to the extent necessary, any security trustee or its representative, acting as attorney (mandataire) of the shareholder(s) of the Company as security provider(s), in accordance with any pledge agreement entered into by such shareholder(s) over the Shares, following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.5. Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted by the Company as evidence of a share transfer.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set out in the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company shall be managed by the Board, which shall comprise at least three (3) members. The directors need not be shareholders.

(ii) The General Meeting shall appoint the directors and determine their number, their remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for a term of office of more than six (6) years but are eligible for re-appointment at the expiry of their term of office. The General Meeting may decide to appoint one or several class A directors and one or several class B directors.

(iii) Directors may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative to perform its duties. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if he had exercised his functions in his own name and on his own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the other directors, acting by a simple majority, may fill the vacancy on a provisional basis until a new director is appointed by the next General Meeting.

7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or more directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those director(s) during the relevant financial year.

7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairperson from among its members, and may choose a secretary who need not be a director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board shall meet at the request of the chairperson or any two (2) directors, at the place indicated in the notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(iii) Written notice of any Board meeting shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A director may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant to another director a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board Resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the directors present or represented, provided that if the General Meeting has appointed one or several class A directors and one or several class B directors, at least one (1) class A director and one (1) class B director votes in favour of the resolution. The chairman shall have a casting vote in the event of a tied vote, except if the Board is composed of one or several class A directors and one or several class B directors. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson, by all the directors present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

(ix) A director who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A special report on the relevant transaction shall be submitted to the shareholders at the next General Meeting, before any vote on any other resolution.

7.4. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by joint signature of any two (2) directors or if the shareholders have appointed different classes of directors, namely class A and class B directors: joint signature of any class A director and any class B director.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated by the Board.

Art. 8. Sole director.

8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the Company may be managed by a single director until the General Meeting following the introduction of an additional shareholder; and

(ii) any reference in the Articles to the Board, the directors, some directors or any director should be read as a reference to that sole director, as appropriate.

8.2. Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its sole director must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business.

Art. 9. Liability of the directors. The directors may not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting). The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the Company's corporate object.

(ii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board or the statutory auditor(s). The Shareholders must be convened to a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Any shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting.

(vii) Any shareholder may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum for the meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

(viii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of share capital represented.

(ix) An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published twice in the Memorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices shall state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(x) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 11. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders or the General Meeting is to be read as a reference to the sole shareholder, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by the officers, directors and statutory auditor to the Company.

12.3. One month before the annual General Meeting, the Board shall provide the statutory auditors with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The statutory auditor shall then prepare a report setting out their proposals.

12.4. The annual General Meeting shall be held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 8.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 13. Auditors.

13.1. The Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires).

13.2. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

13.3. The General Meeting shall appoint the statutory auditors (commissaires) / external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determine their number and remuneration and the term of their office. The term of office of the statutory auditors may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) the statutory auditors (commissaires) or the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, must prepare a report addressed to the Board which must verify whether the above conditions have been met.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

15.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provision

16.1. Notices and communications may be made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video

conference may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and end on the thirty-first (31) of December 2013.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, subscribes for thirty-one thousand (31,000) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of thirty-one thousand euros (EUR 31,000).

The amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Statements

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholder, representing the entire subscribed share capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors of the Company for a period of six (6) years:
 - Joël Lacourte, managing partner, born on March 11, 1947, in Plomion (France), with professional address at 68, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, France;
 - Pascal Leclerc, director, born on December 4, 1966, in Longwy (France), with professional address at 1C route de Luxembourg, L-4761 Pétange; and
 - Charles-Ernest Meyer, private employee, born on April 19, 1969, in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with professional address at 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.
2. Mazars Luxembourg S.A., 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, is appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company for a period of six (6) years.
3. The registered office of the Company is located at 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences, the English text prevails.

WHEREOF this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated above. After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sixième jour de mars,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

NUCCO 4 S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.389 (l'Actionnaire Unique),

représentée par Régis Galiotto, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "RAMCO Luxembourg S.A." (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. La Société maintiendra à tout moment son siège social, son principal établissement, son lieu de gestion effective et son centre des intérêts principaux (comme ce terme est utilisé à l'article 3(1) du Règlement du Conseil de l'Union Européenne No. 1346/2000 relatif aux Procédures d'Insolvabilité) au Grand-Duché de Luxembourg.

2.3. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trente et un mille (31.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. Le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif, à:

(i) augmenter le capital social existant en une ou plusieurs fois, à hauteur de soixante mille euros (EUR 60.000), par l'émission de soixante mille (60.000) nouvelles actions, ayant les mêmes droits que les actions existantes;

(ii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles actions; et

(iii) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) propriétaire par action.

6.2. Les actions sont et resteront nominatives. La propriété des actions sera établie par l'inscription du propriétaire dans le registre des actions (le Registre).

6.3. Le Registre sera à tout moment conservé au siège social de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

6.4. Une cession d'action(s) s'opère par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée:

(i) par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires;

(ii) par un quelconque mandataire de la Société; ou

(iii) suivant une notification à, ou une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.5. Tout autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire, dûment signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve de la cession d'actions.

6.6. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme les administrateurs et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans, mais sont rééligibles à la fin de leur mandat. L'Assemblée Générale peut décider de nommer un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas

exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, pourvu qu'au cas où les associés ont nommé un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B, au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B votent en faveur de la décision. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix, sauf si le Conseil se compose d'un ou de plusieurs administrateurs de classe A et d'un ou de plusieurs administrateurs de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président, par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs ou si le Conseil est composé d'administrateurs de classe A et d'administrateurs de classe B, par les signatures conjointes d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 8. Administrateur unique.

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

(i) la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire; et

(ii) toute référence dans les Statuts au Conseil, aux administrateurs, à quelques administrateurs ou à un quelconque administrateur doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société doivent être mentionnées dans des procès-verbaux si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Responsabilité des administrateurs. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (chacune une Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil ou du/des commissaire(s). Les actionnaires doivent y être convoqués à la demande des actionnaires représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les actionnaires au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(vii) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société à cet effet. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social de la Société. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(viii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(ix) Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(x) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 11. Actionnaire unique. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

- (i) l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux actionnaires ou à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique; et
- (iii) les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 8 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand la loi le requiert.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. La durée du mandat des commissaires ne peut dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- (iv) les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent préparer un rapport au Conseil qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a un, est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions Générales

16.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

L'Actionnaire Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trente et un mille (31.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000).

Le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Déclarations

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Résolutions de l'actionnaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs de la Société pour une durée de six (6) ans:
 - Joël Lacourte, associé gérant, né le 11 mars 1947, à Plomion (France), ayant son adresse professionnelle à 68, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, France;

- Pascal Leclerc, directeur, né le 4 décembre 1966, à Longwy (France), ayant son adresse professionnelle à 1C route de Luxembourg, L-4761 Pétange; and

- Charles Meyer, économiste, né le 19 avril 1969, à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant son adresse professionnelle à 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

2. Mazars Luxembourg S.A, 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg est nommé en qualité de commissaire de la Société pour une durée de six (6) ans.

3. Le siège social de la Société est établi au 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 avril 2013. Relation: LAC/2013/15270. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 avril 2013.

Référence de publication: 2013046365/604.

(130056007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

C. & M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 45.391.

Il est signalé que l'adresse de Mme Christine LAURENT, administrateur de la société C. & M. S.A., est dorénavant 18, rue de l'Ouest, L-2273 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013049101/10.

(130060038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Ghost Shipping Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 176.399.

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn,
am dritten Tag des Monats April.

Vor Uns Notar Jean-Paul MEYERS, mit Amtssitz in RAMBROUCH, (Großherzogtum Luxemburg), in Vertretung seines verhinderten Kollegen Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in SASSENHEIM, (Großherzogtum Luxemburg), in dessen Besitz und Verwahr gegenwärtige Urkunde verbleibt,

ist erschienen:

Herr Robert GEISS, Gesellschaftsdirektor, wohnhaft in 9, boulevard Charles III, MC-98000 Monaco,
hier vertreten durch:

Frau Sophie ERK, Angestellte, berufsansässig in 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,
aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche ihr, am 20. März 2013 in Monaco, gegeben wurde.

Dieselbe Vollmacht nach "ne varietur" Unterzeichnung durch die Bevollmächtigte der erschienenen Partei und den unterzeichneten Notar bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Solche Vollmachtnehmerin, handelnd in vorerwähnter Eigenschaft, ersuchte den amtierenden Notar um Beurkundung der Satzung der zu gründenden Aktiengesellschaft, wie folgt:

I. Name, Sitz, Zweck und Dauer

Art. 1. Name. Die Gesellschaft ist eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht und führt den Namen „GHOST SHIPPING COMPANY S.A.“.

Art. 2. Gesellschaftssitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können jederzeit Filialen oder Geschäftsstellen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland gegründet werden.

Falls durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur die Gesellschaft in ihrer Tätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr zwischen dem Sitz der Gesellschaft und dem Ausland behindert wird oder falls eine solche Behinderung vorauszusehen ist, kann der Sitz der Gesellschaft durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates vorübergehend bis zur völligen Normalisierung der Verhältnisse in ein anderes Land verlegt werden. Eine solche Maßnahme berührt die luxemburgische Nationalität der Gesellschaft nicht.

Art. 3. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist der Kauf, der Verkauf, die Charterung, die Vercharterung und die Verwaltung von Hochseeschiffen sowie alle Geschäfte finanzieller und kommerzieller Art, welche direkt oder indirekt mit dem Zweck der Gesellschaft verbunden sind.

Die Gesellschaft hat auch noch zum Zweck alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelches Unternehmen, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonst wie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten, den Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft wird alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck verbunden sind oder diesen fördern.

Art. 4. Laufzeit. Die Gesellschaft ist auf unbeschränkte Zeit errichtet.

II. Aktienkapital

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000,- Euro). Es ist in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (100,- Euro) eingeteilt und in voller Höhe einbezahlt.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher in derselben Form wie für Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen ("Gesetz von 1915") und zu den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

Art. 6. Aktien. Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien aufgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Eigentümer pro Aktie an; sollte der Besitz einer Aktie geteilt oder streitig sein, müssen diejenigen, die ein Recht auf die Aktie geltend machen, einen einzigen Bevollmächtigten ernennen um die Aktie bei der Gesellschaft zu vertreten. Die Gesellschaft kann den Gebrauch aller Rechte bezüglich dieser Aktie einstellen, solange nicht eine einzige Person zum Besitzer der Aktie im Verhältnis zur Gesellschaft ernannt worden ist.

III. Verwaltungsrat

Art. 7. Verwaltungsrat. Der Verwaltungsrat der Gesellschaft besteht aus mindestens drei (3) Mitgliedern, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird durch die Generalversammlung der Aktionäre bestimmt.

Art. 8. Geschäftsführung und Vertretung. Der Verwaltungsrat ist befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Geschäfte vorzunehmen, welche nicht durch das Gesetz von 1915 oder durch diese Satzung ausdrücklich der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat vertritt die Gesellschaft gerichtlich und außergerichtlich. Dritten gegenüber wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder durch die Einzelunterschrift entsprechend durch den Verwaltungsrat be-vollmächtigter Personen verpflichtet.

Art. 9. Übertragung auf Dritte. Die laufende Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die diesbezügliche Vertretung Dritten gegenüber können an die in Artikel 60 des Gesetzes von 1915 aufgeführten Personen übertragen werden; deren Ernennung, Abberufung, Befugnisse und Zeichnungsberechtigung werden durch den Verwaltungsrat geregelt.

Ferner kann der Verwaltungsrat einzelne Aufgaben der Geschäftsführung an Ausschüsse, einzelne Verwaltungsratsmitglieder oder an dritte Personen oder Unternehmen übertragen und deren Zeichnungsberechtigung regeln. Er setzt die diesbezüglichen Vergütungen fest, welche von der Gesellschaft getragen werden.

Die erste(n) Person (en), an die die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft übertragen wird, kann (können) durch die erste Generalversammlung der Aktionäre ernannt werden.

Art. 10. Bestellung und Amtszeit. Die Verwaltungsratsmitglieder werden durch die ordentliche Generalversammlung für die Dauer eines oder mehrerer Jahre bestellt.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten. Sie beginnt am Ende der Generalversammlung, welche die Verwaltungsräte bestellt, und endet grundsätzlich mit der Bestellung der Nachfolger.

Wird die Stelle eines Verwaltungsratsmitgliedes frei, so können die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder das frei gewordene Amt vorläufig besetzen. Die nächste Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor. Die Wiederwahl von Verwaltungsratsmitgliedern ist zulässig. Die Generalversammlung kann die Verwaltungsratsmitglieder jederzeit und ohne Angabe von Gründen abberufen.

Art. 11. Verwaltungsratssitzung. Der Verwaltungsrat wird aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und einen oder mehrere stellvertretende Vorsitzende bestellen.

Der Verwaltungsrat tritt auf Einladung des Verwaltungsratsvorsitzenden oder zweier Verwaltungsratsmitglieder zusammen. Zeitpunkt und Ort sind in der Einladung zu benennen. Sofern kein Ort benannt ist, finden Verwaltungsratssitzungen am Sitz der Gesellschaft statt. Die Verwaltungsratsmitglieder werden zu jeder Verwaltungsratssitzung mindestens drei (3) Tage vorher schriftlich eingeladen, sofern Zeitpunkt und Ort nicht bereits in einem Verwaltungsratsbeschluss bestimmt wurden. In Eilfällen kann auf die Frist verzichtet werden. Der Grund hierfür ist in der Einladung zu benennen. Auf die Einladung kann einvernehmlich in Textform verzichtet werden.

Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig, wenn alle Verwaltungsratsmitglieder erforderlichenfalls ordnungsgemäß geladen wurden und mindestens die Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder oder ein anderes vom Verwaltungsrat festgelegtes Quorum anwesend oder vertreten ist. Bei Entscheidungen des Verwaltungsrats über die Anlage in Vermögenswerte für die Gesellschaft müssen alle Verwaltungsratsmitglieder anwesend oder vertreten sein, sofern die Anlage über Beteiligungen an Tochtergesellschaften oder Beteiligungsgesellschaften erfolgt.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich auf jeder Verwaltungsratssitzung durch Erklärung in Textform vertreten lassen, wobei der Vertreter kein Verwaltungsratsmitglied sein muss. Ein Verwaltungsratsmitglied kann mehrere Verwaltungsratsmitglieder vertreten, jedoch nicht alle anderen gleichzeitig. Jedes Verwaltungsratsmitglied kann an jeder Verwaltungsratssitzung im Wege einer telefonischen Konferenzschaltung oder durch ähnliche Kommunikationsmittel, welche ermöglichen, dass sämtliche Teilnehmer einander hören können, teilnehmen.

Der Verwaltungsrat fasst seine Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der anwesenden und vertretenen Verwaltungsratsmitglieder, soweit sich aus dieser Satzung nichts anderes ergibt. Bei Stimmengleichheit entscheidet der Verwaltungsratsvorsitzende oder in dessen Abwesenheit sein Stellvertreter. Entscheidungen des Verwaltungsrats über die Anlage in Vermögenswerte für die Gesellschaft bedürfen eines einstimmigen Beschlusses, sofern die Anlage über Beteiligungen an Tochtergesellschaften oder Beteiligungsgesellschaften erfolgt.

Verwaltungsratsbeschlüsse werden protokolliert und die Protokolle werden vom Verwaltungsratsvorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet.

Der Verwaltungsrat kann seine Beschlüsse auch im schriftlichen Umlaufverfahren mit den Stimmen aller Verwaltungsratsmitglieder fassen. Mit der Aufforderung zum schriftlichen Umlaufverfahren sind der Abstimmungsgegenstand sowie ein Beschlussvorschlag bekanntzugeben. Ein im schriftlichen Umlaufverfahren gefasster Beschluss kann auch in Textform erfolgen.

IV. Überwachung

Art. 12. Kommissar. Die Gesellschaft unterliegt der Überwachung durch einen oder mehrere Kommissare, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen. Die Generalversammlung bestimmt ihre Zahl und setzt ihre Vergütung fest.

Die Kommissare haben ein unbeschränktes Aufsichts- und Prüfungsrecht über alle Geschäfte der Gesellschaft. Sie dürfen an Ort und Stelle in die Bücher, den Schriftwechsel, die Protokolle und die sonstigen Geschäftsunterlagen der Gesellschaft Einsicht nehmen.

Sie berichten der Generalversammlung über das Ergebnis ihrer Prüfung und unterbreiten nach ihrer Ansicht geeignete Vorschläge.

Die ordentliche Generalversammlung bestellt die Kommissare für die Dauer eines oder mehrerer Jahre. Ihre Amtszeit darf sechs (6) Jahre nicht überschreiten. Sie beginnt mit dem Ende der Generalversammlung, die sie bestellt und endet grundsätzlich mit der Bestellung der Nachfolger.

Ihre Wiederwahl ist zulässig. Sie können jederzeit durch die Generalversammlung ohne Angabe von Gründen abberufen werden.

V. Generalversammlung der Aktionäre

Art. 15. Generalversammlung. Die ordnungsmäßig gebildete Versammlung der Aktionäre vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat jegliche Befugnis zur Anordnung, Ausführung oder Ratifizierung aller Handlungen im Hinblick auf die Geschäfte der Gesellschaft.

Die ordentliche Generalversammlung wird durch den Verwaltungsrat einberufen. Sie kann auch auf Antrag von Aktionären, welche wenigstens ein Zehntel des Gesellschaftskapitals vertreten, einberufen werden.

Die ordentliche Generalversammlung findet am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen in der Einladung bestimmten Ort der Gemeinde des Gesellschaftssitzes jeweils um 15.00 Uhr am letzten Freitag des Monats April eines jeden Jahres oder, wenn dieser Tag auf einen Tag fällt, der in Luxemburg nicht Bankarbeitstag ist, am nächsten darauffolgenden Bankarbeitstag in Luxemburg statt.

Außerordentliche Generalversammlungen können jederzeit an einem beliebigen Ort innerhalb oder außerhalb des Großherzogtums Luxemburg einberufen werden.

Die Außerordentliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat oder durch den Kommissar einberufen werden. Sie muss mit einer Frist von einem Monat einberufen werden, wenn Aktionäre, die mindestens ein Zehntel (1/10) des Gesellschaftskapitals vertreten, dies in einem schriftlichen die Tagesordnung enthaltenden Gesuch an den Verwaltungsrat verlangen.

Die Einberufungen zu Generalversammlungen erfolgen gemäss Artikel 70 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, einschließlich der Änderungsgesetze.

Im Falle von Namensaktien können die Generalversammlungen durch Einschreibebriefe an alle Namensaktionäre einberufen werden. Die Einberufungsfrist beträgt mindestens acht (8) Kalendertage.

Sind alle Aktionäre anwesend oder vertreten und verzichten auf das Einberufungsverfahren, so kann die Generalversammlung auch ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Jeder Aktionär ist berechtigt, an der Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich aufgrund privatschriftlicher Vollmacht durch einen anderen Aktionär oder durch einen Dritten vertreten lassen.

Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Beschlüsse der Generalversammlung werden mit einfacher Mehrheit der anwesenden und vertretenen Stimmen gefasst, sofern die Vorschriften des Gesetzes von 1915 keine anderweitigen Bestimmungen treffen. Über die Verhandlungen und Beschlüsse der Generalversammlungen werden Protokolle geführt, die vom jeweiligen Vorsitzenden unterzeichnet werden.

VI. Rechnungslegung

Art. 20. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember desselben Jahres.

Art. 21. Jahresabschluss. Der Verwaltungsrat stellt nach Ablauf eines jeden Jahres eine Bilanz sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung auf. Es werden jährlich wenigstens fünf (5) Prozent des Reingewinnes vorweg dem gesetzlichen Reservefonds so lange zugeführt bis dieser zehn (10) Prozent des Gesellschaftskapitals ausmacht.

Mindestens einen Monat vor der ordentlichen Generalversammlung legt der Verwaltungsrat die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäftstätigkeit der Gesellschaft den Rechnungsprüfern vor, die ihrerseits der Generalversammlung Bericht erstatten.

Die Generalversammlung befindet über die Bilanz sowie über die Gewinn- und Verlustrechnung und bestimmt über die Verwendung des Jahresgewinns. Sie kann im Rahmen der Bestimmungen des Gesetzes von 1915 aus den verteilungsfähigen Gewinnen und Reserven die Ausschüttung einer Dividende beschließen.

Gemäß Artikel 72-2 des Gesetzes von 1915 ist der Verwaltungsrat ermächtigt, Interimdividenden als Abschlag auf die zu erwartende Dividendenberechtigung am Ende des Geschäftsjahres auszuzahlen.

VII. Auflösung der Gesellschaft

Art. 22. Auflösung. Wird die Gesellschaft durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst, so wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren durchgeführt. Die Generalversammlung setzt deren Befugnisse und Vergütung fest.

VIII. Schlussbestimmungen

Art. 23. Anwendbares Recht. Für sämtliche Punkte, welche durch diese Satzung nicht geregelt sind, gelten die luxemburgischen gesetzlichen Bestimmungen, insbesondere das Gesetz von 1915.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2013.
- 2) Die erste jährliche Generalversammlung wird im Kalenderjahr 2014 stattfinden.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Feststellung der Satzung erklären der Erschienenen, die dreihundertzehn (310) Aktien wie folgt zu zeichnen:

Herr Robert GEISS, vorgeannt, dreihundertzehn Aktien	310
TOTAL: DREIHUNDERTZEHN AKTIEN	310

Sämtliche Aktien wurden voll und in bar eingezahlt; demgemäß verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von einunddreißigtausend Euro (31.000,- Euro) wie dies dem unter-zeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26, 26-3 und 26-5 des Gesetzes von 1915 erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gründer schätzt die Kosten, Gebühren und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr tausend Euro.

Generalversammlung

Die vorbezeichnete Partei, welche die Gesamtheit des übernommenen Grundkapitals vertritt und sich als ordnungsgemäß einberufen betrachtet, hat unmittelbar folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei (3) festgelegt. Die Zahl der Rechnungsprüfer auf einen (1).

2. Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

a) „GES MARITIME S.A.», eine Aktiengesellschaft gegründet und bestehend unter den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 17, rue Beaumont, L-1219 Luxemburg (RCS. Luxemburg, Sektion B Nummer 148 977), Herr Emile SIMON, Gesellschaftsverwalter, handelnd als ständiger Vertreter der vorgenannten Gesellschaft;

b) Herr Robert GEISS, Gesellschaftsdirektor, geboren in Köln (Deutschland), am 29. Januar 1964, wohnhaft in 9, boulevard Charles III, MC-98000 Monaco;

c) Frau Gabriele HIRSCH, kaufmännische Angestellte, geboren in Ludwigshafen (Deutschland), am 22. Februar 1960, wohnhaft in 94, rue du Golf, L-1638 Senningerberg;

Herr Robert GEISS, vorgenannt, wird zum Verwaltungsratsvorsitzenden gewählt.

3. Zum Kommissar wird ernannt:

Herr Alexis DE BERNARDI, licencié en sciences économiques, geboren in Luxemburg, am 13. Februar 1975, berufsansässig in 17, rue Beaumont, L-1219 Luxemburg.

4. Die Generalversammlung ernennt, gemäß den ihr in Artikel neun (9) der gegenwärtigen Satzung zustehenden Befugnisse, in seiner Eigenschaft als erstes delegiertes Verwaltungsratsmitglied (administrateur-délégué) der Gesellschaft, die vorgenannte Gesellschaft „GES MARITIME S.A.", welche durch ihren vorgenannten ständigen Vertreter, Herrn Emile SIMON, rechtlich vertreten wird und welche die Gesellschaft, im Rahmen der täglichen Geschäftsführung durch ihre alleinige Unterschrift verpflichten kann, sowie alle sonstartigen Bankgeschäfte tätigen kann.

5. Die Anschrift der Gesellschaft lautet:

17, rue Beaumont, L-1219 Luxemburg.

6. Die Aufträge der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden mit der Generalversammlung, die über das Geschäftsjahr 2017 befindet.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Partei, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. ERK, J.P. MEYERS.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 4. April 2013. Relation: EAC/2013/4523. Erhalten fünfundsechzig Euro (75.- EUR).

Der Einnnehmer ff. (gezeichnet): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013045562/231.

(130055782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

BRE/Europe 6NQ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 166.230.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013049097/9.

(130060205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

DHCT II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.302.379,05.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 146.365.

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of the month of March.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of DHCT II Luxembourg S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered at the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 146.365 and incorporated on April 30th 2009 by deed of Me Henri Hellinckx, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1219 on 24 June 2009. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 17th December 2012 by deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by Me Namik Ramic, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Me Magdalena Staniczek, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. Said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all six hundred million five hundred thirty-seven thousand nine hundred five (600,537,905) shares in issue in the Company and all shareholders were represented at the general meeting so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

2. The agenda of the meeting is as follows:

- Increase of the issued share capital by two hundred ninety-seven thousand Euro (EUR297,000) by the issue of a total of twenty-nine million seven hundred thousand (29,700,000) Shares of nine (9) different classes (being three million three hundred thousand (3,300,000) shares of each of Classes A, B, C, D, E, F, G, H and I) for a total aggregate subscription price of five hundred thousand Canadian Dollars (CAD\$500,000), subscription to and payment of the subscription price of the new Shares by the existing shareholders, by a cash payment of five hundred thousand Canadian Dollars (CAD \$500,000), allocation of an amount equal to the aggregate nominal value of the new shares to the share capital and the balance to the share premium account, consequential amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company.

Thereafter the following resolution was passed:

Sole resolution

The meeting resolved to increase the issued share capital by two hundred ninety-seven thousand Euro (EUR297,000) so as to raise it from its present amount of six million five thousand three hundred and seventy-nine Euros and five cents (EUR6,005,379.05) up to six million three hundred two thousand three hundred and seventy-nine Euros and five cents (EUR6,302,379.05) by the issue of twenty-nine million seven hundred thousand (29,700,000) Shares of nine (9) different classes (being three million three hundred thousand (3,300,000) shares of each of Classes A, B, C, D, E, F, G, H and I for a total aggregate subscription price of five hundred thousand Canadian Dollars (CAD\$500,000).

The existing shareholders of the Company subscribed to the shares so issued and paid the subscription price as set forth below:

Subscribers	Class A to Class I New Shares subscribed per class	Payment in Canadian Dollars
DHCT II Nominees Limited	3,000,000	454,545
Officers Nominees Limited	300,000	45,455
Total per class	3,300,000	
Total Shares	29,700,000	500,000

Evidence of the payment of the subscription price was shown to the undersigned notary.

An amount equal to the nominal value of the new Shares is allocated to the share capital and the balance to the share premium account.

In consequence of the issue of shares, the meeting resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company to read as follows:

" 5.1. The Company's corporate capital is set at six million three hundred and two thousand three hundred and seventy-nine Euros and five cents (EUR 6,302,379.05) represented by:

- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Ordinary Shares,
- sixty-nine million eight hundred eighty seven thousand five hundred forty-five (69,887,545) class A shares (the "Class A Shares"),
- sixty-nine million eight hundred eighty seven thousand five hundred forty-five (69,887,545) class B shares (the "Class B Shares"),
- sixty-nine million eight hundred eighty seven thousand five hundred forty-five (69,887,545) class C shares (the "Class C Shares"),
- sixty-nine million eight hundred eighty seven thousand five hundred forty-five (69,887,545) class D shares (the "Class D Shares"),
- sixty-nine million eight hundred eighty seven thousand five hundred forty-five (69,887,545) class E shares (the "Class E Shares"),
- sixty-nine million eight hundred eighty seven thousand five hundred forty-five (69,887,545) class F shares (the "Class F Shares"),
- sixty-nine million eight hundred eighty seven thousand five hundred forty-five (69,887,545) class G shares (the "Class G Shares"),
- sixty-nine million eight hundred eighty seven thousand five hundred forty-five (69,887,545) class H shares (the "Class H Shares") and
- sixty-nine million eight hundred eighty seven thousand five hundred forty-five (69,887,545) class I shares (the "Class I Shares"),

representing a total of six hundred thirty million two hundred thirty-seven thousand nine hundred five (630,237,905) shares of a nominal value of one Euro cent (€0.01) each, all fully paid up."

There being no further agenda, the meeting was thereupon closed.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at approximately one thousand nine hundred Euros (1,900.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their names, first names, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le treizième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de DHCT II Luxembourg S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés au Luxembourg sous le numéro 146.365 et constituée le 30 avril 2009 suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1219 du 24 juin 2009. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 17 décembre 2012 suivant acte de Me Henri Hellinckx, prénommé, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par Me Namik Ramic, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire et scrutateur Me Magdalena Staniczek, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les membres représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné.

Ladite liste de présence sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il ressort de ladite liste de présence que toutes les six cent millions cinq cent trente-sept mille neuf cent cinq (600.537.905) parts sociales émises dans la Société étaient représentées à l'assemblée générale de sorte que l'assemblée était valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour est le suivant:

- Augmentation du capital social émis de deux cent quatre-vingt-dix-sept mille Euros (€297.000) par l'émission de vingt-neuf millions sept cent mille (29.700.000) Parts Sociales de neuf (9) classes différentes, soit trois millions trois cent

mille (3.300.000) parts sociales de chacune des Classes A, B, C, D, E, F, G, H et I pour un prix de souscription total de cinq cent mille Dollars Canadiens (CAD\$500.000), souscription et paiement du prix de souscription des nouvelles parts sociales par les associés existants par le paiement en espèces d'un montant de cinq cent mille Dollars Canadiens (CAD \$500.000), affectation d'un montant égal au total de la valeur nominale des nouvelles parts sociales au capital et affectation du solde au compte prime d'émission, modification en conséquence du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société.

A la suite de quoi, la résolution suivante a été passée:

Résolution unique

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de deux cent quatre-vingt-dix-sept mille Euros (EUR297.000) pour le porter de son montant actuel de six millions cinq mille trois cent soixante-dix-neuf Euros et cinq centimes (EUR6.005.379.05) à six millions trois cent deux mille trois cent soixante-dix-neuf Euros et cinq centimes (EUR6.302.379.05), par l'émission de vingt-neuf millions sept cent mille (29.700.000) Parts Sociales de neuf (9) classes différentes, soit trois millions trois cent mille (3.300.000) parts sociales de chacune des Classes A, B, C, D, E, F, G, H et I, pour un prix de souscription total de cinq cent mille Dollars Canadiens (CAD\$500.000).

Les associés existants de la Société ont souscrit aux parts sociales ainsi émises et ont payé le prix de souscription tel qu'énoncé ci-dessous:

Souscripteurs	Nouvelles Parts Sociales souscrites de Classe A à Classe I par classe	Paiement en Dollars Canadiens
DHCT II Nominees Limited	3.000.000	454.545
Officers Nominees Limited	300.000	45.455
Total par classe	3.300.000	
Total Parts Sociales	29.700.000	500.000

Preuve du paiement a été montrée au notaire soussigné.

Un montant égal au total de la valeur nominale des nouvelles parts sociales est affecté au capital et le solde au compte de prime d'émission.

En conséquence de l'émission des parts sociales, l'assemblée a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société ayant la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à six millions trois cent deux mille trois cent soixante-dix-neuf Euros et cinq cents (EUR6.302.379.05), représenté par:

- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales Ordinaires,
- soixante-neuf millions huit cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quarante-cinq (69.887.545) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"),
- soixante-neuf millions huit cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quarante-cinq (69.887.545) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B"),
- soixante-neuf millions huit cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quarante-cinq (69.887.545) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C"),
- soixante-neuf millions huit cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quarante-cinq (69.887.545) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D"),
- soixante-neuf millions huit cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quarante-cinq (69.887.545) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E"),
- soixante-neuf millions huit cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quarante-cinq (69.887.545) parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F"),
- soixante-neuf millions huit cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quarante-cinq (69.887.545) parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G"),
- soixante-neuf millions huit cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quarante-cinq (69.887.545) parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H"),
- soixante-neuf millions huit cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quarante-cinq (69.887.545) parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe I"),

représentant un total de six cent millions cinq cent trente-sept mille neuf cent cinq (630.237.905) parts sociales, chacune d'une valeur nominale d'un centime d'euro (€0,01), toutes entièrement libérées.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la assemblée a été clôturée.

Dépenses, Evaluation

Les dépenses, coûts, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte d'augmentation de capital sont estimés à approximativement à mille neuf cents Euros (1.900.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, dont le notaire connaît les noms de famille, prénoms, états civils et domiciles, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. RAMIC, M. STANICZEK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mars 2013. Relation: LAC/2013/13120. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

Référence de publication: 2013046053/183.

(130055967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Canadian Inter-Trust Equities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 128.431.

Résolution prise par l'associé unique en date du 17 avril 2013

L'associé unique décide de nommer au poste de gérant unique Monsieur Michael Djanogly, demeurant à Londres WC2, 10, New Square.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Canadian Inter-Trust Equities S.à r.l.

Référence de publication: 2013049114/12.

(130060518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Bonnier Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 57.013.

Extrait rectificatif du dépôt L130057478, déposé le 12/04/2013

En date du 11 avril 2013, l'associé unique a pris la résolution suivante:

- Le siège social est transféré au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 16 avril 2013.

Référence de publication: 2013049085/12.

(130060129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Concord International Marketing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 50.577.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société Concord International Marketing Sàrl tenue au siège de la société en date du 25 septembre 2008

Tous les associés sont présents:

Les associés confirment:

- la cession de 84 parts sociales de Monsieur Robert MAUBE, né le 16 septembre 1952 à Talence (France) et demeurant 85 rue des Couronnes à F-75016 PARIS à la société Concord Investments SA, immatriculée au RCSL sous le numéro B21954 et dont le siège social se situe au 62, Route de Luxembourg à L - 4760 PETANGE,

- la cession de 83 parts sociales de Monsieur Robert MAUBE, né le 16 septembre 1952 à Talence (France) et demeurant 85 rue des Couronnes à F-75016 PARIS à Monsieur Thierry BECKRICH né le 1^{er} mai 1961 à Ixelles (Belgique) et demeurant 50, rue Baillet à B - 6791 LATOUR.

Les décisions ont été prises à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

CONCORD INTERNATIONAL MARKETING SARL
Daniel SCHULTZ

Référence de publication: 2013049122/21.

(130060445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

BMC Vignoble S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 149.837.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

1^{er} dépôt le 16 avril 2013, numéro de dépôt: L130059059

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013049094/14.

(130059881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Dimension Data Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, rue de Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 43.810.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013049131/11.

(130060141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

PBMR Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 142.476.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth of March.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the corporation PBMR Holdings S.A. (hereinafter the "Corporation"), a société anonyme (Luxembourg public limited liability company), having its registered office at L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 142.476, incorporated by a deed enacted by Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg), on 22 October 2008, and published in the Mémorial C (Official Gazette) number 2695 dated on 5 November 2008. The statutes of the Corporation have been last amended by a deed enacted by Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on 21 November 2012, and published in the Mémorial C (Official Gazette) number 295 dated on 7 February 2013.

The meeting is opened with Ms Sara Lecomte, private employee, having her professional address in Luxembourg, acting in her position as chairman of the meeting.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Flora Gibert, private employee, having her professional address in Luxembourg.

The chairman then states:

I. That it appears from an attendance list, drafted and certified exact by the members of the office, that the three Hundred and ten (310) shares with a nominal value of one Hundred Euro (100.- EUR) each, representing the entire subscribed capital of the Corporation amounted to thirty one Thousand Euro (31,000.- EUR), are duly represented at the present meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate as to validly decide upon the items

on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons present or represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed ne varietur by the proxyholder of the shareholders represented and the members of the office, shall remain attached to the present deed, together with the proxy to be filed at the same time with the registration authorities.

II. That the agenda of the present meeting is worded as follows:

Agenda

1.- Change of the corporate object of the Company and subsequent amendment to article 4 of the statutes relating to the purpose of the Corporation to be worded as follow: "The purpose of the Corporation is the European trade of platinum products in the form of rings, tubes, rods, wires, sheets, labware, engineered products for industries and any other platinum product.

The purpose of the Corporation is also the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and the management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever

The Corporation may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt which may be convertible and/or equity securities. The Corporation may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company which purpose is to ultimately hold interest in such financed other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third Parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company which purpose is to ultimately hold interest in such secured other company. The Corporation may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Corporation may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Corporation against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

In addition to that, the activities of the Corporation are all deeds, transactions and any operation generally termed as non-fixed and fixed assets, civil, commercial and financial transactions, all related directly or indirectly to the mentioned Corporation purpose, or which nature may promote its extension and its development."

2.- Transfer of the registered office of the Corporation to 15, rue Edward Steichen, 2nd floor, L-2540 Luxembourg.

3.- Fixing the number of directors at four and appointment of Mr. Fabien LEGER as new director and managing director for a term of six years.

The general meeting, after having approved the statement of the chairman, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, has held the present extraordinary general meeting and, by unanimous vote, has taken the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the corporate object of the Company and to subsequently amend article 4 of the statutes relating to the purpose of the Corporation, to be worded as follow:

« **Art. 4.** The purpose of the Corporation is the European trade of platinum products in the form of rings, tubes, rods, wires, sheets, labware, engineered products for industries and any other platinum product.

The purpose of the Corporation is also the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and the management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever

The Corporation may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt which may be convertible and/or equity securities. The Corporation may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company which purpose is to ultimately hold interest in such financed other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third Parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company which purpose is to ultimately hold interest in such secured other company. The Corporation may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Corporation may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Corporation against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

In addition to that, the activities of the Corporation are all deeds, transactions and any operation generally termed as non-fixed and fixed assets, civil, commercial and financial transactions, all related directly or indirectly to the mentioned Corporation purpose, or which nature may promote its extension and its development.»

Second resolution

The general meeting decides to transfer the registered office of the Corporation from 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg to 15, rue Edward Steichen, 2nd floor, L-2540 Luxembourg.

Third resolution

The general meeting decides to set the number of directors at four and decides to appoint as new director and managing director, for a term of six years, his mandate ending on the annual general meeting to be held on 2018, Mr. Fabien LEGER, born on October 27th, 1980 in Savigny-sur Orge (France), having his professional address at 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg.

Information

The undersigned notary informs the appearing party that before carrying out any business activity or amendment of the corporate object of the company regarding business activity, or should the company be submitted to any particular and specific law in connection with its activity; the party must be in possession of a business licence/ authorization in due form in relation with the aim of the company which is expressly known by the appearing party; and/or carry out all further formalities in order to render its activity effective anywhere and toward any third party.

Costs

The amount of the costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at about one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

There being no further business, the Chairman pronounces the end of the meeting.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, the said appearing persons signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuf mars.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société PBMR Holdings S.A. (ci-après la «Société»), société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 142476, constituée par acte notarié reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 octobre 2008, et publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2695 du 5 novembre 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 novembre 2012, et publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 295 du 7 février 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Flora Gibert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune, constituant l'intégralité du capital social de trente et un mille Euros (31.000,- EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1.- Changement de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 4 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante: «La Société a pour objet le commerce européen de produits en platine sous la forme d'anneaux, tubes, barres, tiges, câbles, tôles, matériel de laboratoire, de produits spéciaux pour les industries et de tout autre produit de platine.

La Société a également pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission d'actions et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toutes autres sociétés en vue de les détenir à terme. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toutes autres sociétés en vue de les détenir à terme. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société pourra, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société a encore pour objet tous actes, transactions, et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciales et financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social, ou qui peuvent en favoriser l'extension et le développement.»

2.- Transfert du siège social de la Société au 15, rue Edward Steichen, 2^{ème} étage, L-2540 Luxembourg.

3.- Fixation du nombre des administrateurs à quatre et nomination de Monsieur Fabien LEGER comme nouvel administrateur et administrateur-délégué pour une durée de six ans.

Après avoir approuvé l'exposé du Président et après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée a pris, après délibération et à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la Société et de procéder à la modification subséquente de l'article 4 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet le commerce européen de produits en platine sous la forme d'anneaux, tubes, barres, tiges, câbles, tôles, matériel de laboratoire, de produits spéciaux pour les industries et de tout autre produit de platine.

La Société a également pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission d'actions et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toutes autres sociétés en vue de les détenir à terme. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toutes autres sociétés en vue de les détenir à terme. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société pourra, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société a encore pour objet tous actes, transactions, et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciales et financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social, ou qui peuvent en favoriser l'extension et le développement.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société du 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, 2^{ème} étage, L-2540 Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de porter le nombre d'administrateurs à quatre et décide de nommer comme nouvel administrateur et administrateur-délégué, pour une durée de six ans, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018, Monsieur Fabien LEGER, né le 27 octobre 1980 à Savigny-sur-Orge (France), demeurant professionnellement au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg.

Information

Le notaire soussigné a informé les comparants qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou toute modification de l'objet social relative à une activité commerciale, ou bien dans l'éventualité où la société serait soumise à une loi particulière en rapport avec son activité, ceux-ci doivent être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants; et/ou s'acquitter de toutes autres formalités aux fins de rendre effective son activité partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, est évalué à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. À la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de différends entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: S. LECOMTE, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 3 avril 2013. Relation: LAC/2013/15177. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €).

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

Référence de publication: 2013045720/224.

(130055569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

Crimson S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 79.488.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 8 avril 2013

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

En remplacement de Monsieur Thierry FLEMING, administrateur démissionnaire en date du 8 avril 2013.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 8 avril 2013.

Référence de publication: 2013049125/15.

(130059868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

CS (Finance) EUROPE Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 85.567.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2013.

Monique Martins

Gérante

Référence de publication: 2013049127/12.

(130060118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

ABS Finance Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 68.512.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND THIRTEEN,
ON THE TWENTY-EIGHT DAY OF THE MONTH OF MARCH.

Before us Maître Cosita Delvaux, notary residing in Redange-sur-Attert

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders (the "Meeting") of ABS FINANCE FUND (the "Company"), a "société anonyme" qualifying as société d'investissement à capital variable" with its registered office at 19-21, boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg Section B n°68512, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Reginald NEUMAN, then notary residing in Luxembourg on the 3rd of February 1999, published in the Mémorial C, number 299 of the 1st of April 1999. The articles of incorporation were last modified by a deed of Maître Jacques DELVAUX then notary residing in Luxembourg on 6th August 2008, published in the Mémorial C, number 535 of the 16th of October 2006.

The Meeting was declared opened at 15.00 and is presided by M. Alessandro DI ROBERTO CAIA, financial manager, residing professionally in Luxembourg.

The President appoints as secretary Lauriane LAGARDE, employee, residing in Luxembourg professionally.

The Meeting elected as scrutineer Francesco MOLARO, employee, residing in Luxembourg professionally.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Approval of the annual accounts of the years ending December 31, 2012.
2. Discharge given to the board of directors of the company for the performance of their duties until the date of putting the Company into liquidation;
3. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
4. Appointment of the liquidator and determination of its power
5. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The proxies given by the represented shareholders, after having been signed "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) As appears from the attendance list, the shares representing the whole share capital of the Company are present or duly represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The Chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After the approval of the agenda and after deliberations on the different points of the agenda, the shareholders took the following resolutions unanimously.

First resolution

The meeting decides to approve the annual accounts as per 31 December 2012 as prepared by the board of directors.

Second resolution

The meeting decides to grant full discharge to the members of the board of directors of the Company for the performance of their duties until the date of putting the Company into liquidation.

Third resolution

In accordance with articles 141-151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the meeting resolved to dissolve the Company and put it into liquidation with immediate effect.

Fourth resolution:

As a consequence of the above resolution, the meeting resolved to appoint as liquidator ME Business Solutions S.à r.l., having its registered office at L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 142063 (the "Liquidator"), represented by Mr Eric CHINCHON, residing in F-57570 Boust, 1, Sous les Vergers.

The meeting resolved that, in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided by Articles 144 to 148bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The Liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The Liquidator may in the name and on behalf of the company and in accordance with the law, redeem shares issued by the company.

The Liquidator may under its own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The Liquidator may under its own responsibility grant for the duration as set by it to one or more proxy holders such part of its powers as it deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the Liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then closed the meeting at 15.15 p.m.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF this deed is drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE TREIZE.

LE VINGT-HUITIEME JOUR DU MOIS DE MARS.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché du Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable («sicav»), dénommée de «ABS FINANCE FUND» (ci-après la «Société»), établie et ayant son siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte notarié de Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 février 1999, publié au Mémorial C numéro 299 du 1 avril 1999. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu, suivant acte notarié de Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, du 6 août 2008 publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2535 du 16 octobre 2008.

L'Assemblée est déclarée ouverte à 15.00 heures et est présidée par Monsieur Alessandro DI ROBERTO CAIA, financial manager, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Lauriane LAGARDE, employée demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Francesco MOLARO, employé demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Approbation des comptes annuels pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2012.

2. Décharge au conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat jusqu'au jour de la mise en liquidations de la Société

3. Dissolution et mise en liquidation de la Société;

4. Désignation du liquidateur de la Société, détermination de ses pouvoirs

5. Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il appert de la liste de présence que les actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) La Présidente constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Après approbation de l'ordre du jour et après délibération sur les différents points à l'ordre du jour, les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2012, tel qu'ils ont été élaborés par le conseil d'administration.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de mise en liquidation de la Société.

Troisième résolution:

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée a décidé de nommer comme liquidateur ME Business Solutions S.à r.l., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 142063 (le «Liquidateur»), représenté par Monsieur Eric CHINCHON, demeurant à F-57570 Boust, 1, Sous les Vergers.

L'assemblée a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, au nom et pour le compte de la société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la société.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des associés présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée à 15.15 heures.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. DI ROBERTO CAIA, L. LAGARDE, F. MOLARO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 02 avril 2013. Relation: RED/2013/509. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 09 avril 2013.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013045394/160.

(130055561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

Dicorp S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 65.227.

Changement suivant l'acte de dissolution du 30 décembre 2010 de la société anonyme CORTISA SA:

- Ancienne situation associée:

CORTISA SA.: 12.378 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

Parts
sociales

JACKSON GROUP CORP, avec siège social à Via Espana and Elvira Mendez Street Delta Tower,

14^{ème} étage, Panama, République de Panama 12.378

Total 12.378

Luxembourg.

Pour avis sincère et conforme

Pour DICORP S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013049137/20.

(130060475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Damae S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 102.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013049133/9.

(130060390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Ana Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 107.682.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.04.2013.

Pour: ANA INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013049067/15.

(130060404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

CSI Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 94.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013049128/9.

(130060391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Degomex Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 149.577.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 8 avril 2013

L'associé unique de la Société, a décidé comme suit:

- d'accepter la démission Mr. Eric Lechat de sa fonction de Gérant de type B de la Société, avec effet au 8 avril 2013;
- de nommer Mme Laetitia Ambrosi, née le 12 mars 1975, à Lyorit, France, ayant son adresse professionnelle au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) aux fonctions de Gérant de type B de la Société avec effet au 8 avril 2013, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 17 avril 2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013049130/17.

(130060515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Bongrape S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 173.120.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 20 novembre 2012 à Luxembourg

Résolution:

- de nommer Monsieur Koen LOZIE en tant que Président du Conseil d'Administration.

Copie Conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013049096/13.

(130060321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

DB Deutschland Property Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 169.740.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 16 avril 2013

En date du 16 avril 2013, les actionnaires ont décidé de nommer la société coopérative PRICEWATERHOUSECOOPERS, ayant pour adresse 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé afin d'examiner les états financiers de la Société pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2012; avec effet rétroactif au 6 décembre 2012 et jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires approuvant lesdits comptes.

En cette même date, les actionnaires ont décidé de dissoudre le conseil de surveillance avec effet rétroactif au 6 décembre 2012 et d'en révoquer les membres suivants:

- GR Investments II LLC
- RHC Partners LLC
- John Mc Neil Wilkie Jr.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013049134/21.

(130059863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

DCC Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 121.910.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2013.

Référence de publication: 2013049135/10.

(130060462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Diluisa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 69.055.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 10 avril 2013:

- Mr Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,
- Mr Yves BIEWER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,
- Mr Giuliano BIDOLI, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

ont été nommés Administrateurs en remplacement de KOFFOUR S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Mr Guy BAUMANN, représentant permanent, LANNAGE S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Mr Yves BIEWER, représentant permanent et VALON S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Mr Guy KETTMANN, représentant permanent, tous domiciliés au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, démissionnaires.

Le mandat des Administrateurs nouvellement élus s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg, le 17 AVR. 2013.

Pour: DILUISA S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Johanna Tenebay

Référence de publication: 2013049139/23.

(130060455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Digital Spirit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7432 Gosseldange, 3, Op der Knupp.

R.C.S. Luxembourg B 103.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013049138/10.

(130060369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Downside Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.063.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 16 avril 2013:

- la démission des administrateurs Birefield Holdings Limited, Starbrook International Limited and Waverton Group Limited a été acceptée

- la nomination en leur remplacement de M. Karim Van den Ende, avec adresse professionnelle au 8, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg et pour un terme expirant à la date de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2016, a été acceptée

- la démission du commissaire aux comptes Rothley Company Limited a été acceptée

- la nomination en son remplacement du nouveau commissaire aux comptes European Marketing & Research Services Ltd. avec siège social 30-34 New Bridge Street, UK-London EC4V 6BJ et pour un terme expirant à la date de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2016 a été acceptée

- le transfert du siège social au 8, boulevard Royal à L – 2449 Luxembourg a été accepté

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2013.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2013049143/21.

(130060458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Eastspring Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 81.110.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de Eastspring Investments (la "Société") tenue en date du 12 avril 2013

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de ratifier la cooptation de Monsieur Graham David Mason et Madame Francine Keiser comme administrateurs de la Société avec effet au 27 décembre 2012, et de les nommer en tant qu'administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires délibérant sur les comptes annuels pour l'année financière se terminant au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Peter Martin Lloyd et Monsieur Manuel Hauser comme administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires délibérant sur les comptes annuels pour l'année financière se terminant au 31 décembre 2013.

De plus, l'assemblée générale des actionnaires a décidé de renouveler le mandat de KPMG Audit S.à r.l. comme réviseur d'entreprise de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires délibérant sur les comptes annuels pour l'année financière se terminant au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013049149/23.

(130059928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

SIX RA-II, société civile, Société Civile Particulière.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg E 5.048.

STATUTS

Les soussignés,

1) Monsieur Jean-Michel CHAMONARD, conseiller fiscal, avec adresse professionnelle à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, né le 3 juin 1976 à Lyon (France),

2) Monsieur Christophe DARCHE, expert-comptable, avec adresse professionnelle à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, né le 31 août 1979 à Luxembourg;

3) Monsieur Olivier FERRES, juriste, avec adresse professionnelle à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, né le 29 juillet 1961 à Montpellier (France);

3) Monsieur Keith O'DONNELL, expert-comptable, avec adresse professionnelle à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, né le 12 janvier 1968 à Dublin (Irlande);

4) Monsieur Olivier REMACLE, expert-comptable, avec adresse professionnelle à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, né le 15 juin 1970 à Messancy (Belgique);

(ci-après, les «Associés-Fondateurs»),

déclarent par ta présente former entre eux une société civile dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

I - Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé entre les associés (les «Associés-Fondateurs») ci-avant une société civile particulière qui a la dénomination «SIX RA-II, société civile» (ci-après, la «Société»).

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, la mise en valeur de ces participations ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension, le développement et l'exploitation.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Senningerberg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché par décision des gérants.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée Indéterminée.

La Société sera dissoute de plein droit lorsqu'il n'y aura plus parmi ses associés qu'un seul Associé-Fondateur. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un ou de plusieurs associés. Les héritiers ou ayants droit ne pourront en aucun cas requérir l'apposition de scellés sur les biens et propres de la Société, ni ne s'immiscer d'aucune manière dans les actes de gestion, sauf exception statutaire.

II - Capital social

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq mille Euro (EUR 5.000,00), représenté par cinq mille (5.000) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00).

Art. 6. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices ainsi que l'affectation des pertes, à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes. Les bénéfices réalisés sont affectés aux comptes courants des associés et distribués sans décision préalable d'une assemblée générale. Le droit de vote est organisé conformément à l'article 24 des présents statuts.

III - Transmission des parts, Cession volontaire, Cession obligatoire

III.1 - Transmission de parts - Règles générales

Art. 7. Toute cession de parts, sans préjudice de formalités supplémentaires prévues aux présents statuts, s'opérera par acte authentique ou sous seing privé suivant les dispositions de l'article 1690 du Code civil.

Art. 8. Toute cession de parts d'un associé ne pourra porter que sur l'intégralité des parts détenues par cet associé.

Art. 9. Toute cession de parts comportera l'obligation de transfert simultané de toute créance ou dette de l'associé cédant envers la Société. Il sera tenu compte de ces sommes dans la détermination du prix de rachat.

Art. 10. En cas de contestation du prix de cession tel que défini ci-dessous sous sections III.2 et III.3, le prix des parts cédées est déterminé conformément aux dispositions statutaires, par trois (3) arbitres à nommer d'un commun accord. Ils seront nommés et trancheront conformément aux règles d'arbitrage en vigueur de la Chambre de Commerce de Luxembourg et suivant la loi luxembourgeoise.

Art. 11. En cas de rachat par les autres associés, le prix de rachat sera payable immédiatement. En cas de rachat par la Société, le prix de rachat pourra, à l'initiative de la Société, être échelonné en trois (3) tranches annuelles dont la première est échue dans les trois (3) mois du rachat. Le montant du prix de cession non payé aux échéances fixées, portera intérêt à partir de la date de cession au taux d'intérêt légal en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg à la date de l'échéance, augmenté de trois pour-cent (3%).

Art. 12. L'Associé-Fondateur qui perd sa qualité d'actionnaire de Lupercus Partners S.A., société anonyme inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161802 (ou toute société y succédant) ou dont le contrat d'emploi avec une des sociétés affiliées, directement ou indirectement à Lupercus Partners S.A. est résilié, pour toute raison autre que celle décrite à l'article 16 des présents statuts (départ en retraite, préretraite ou institution similaire, accord,), est autorisé à garder ses parts dans la Société. Lorsqu'il désire céder ses parts dans la Société, il doit en informer la Société dans les trois (3) mois de la perte de sa qualité d'actionnaire de Lupercus Partners S.A. La cession sera réalisée suivant les règles de la Cession volontaire décrite à la section III.2 des présents statuts.

III.2 - Cession volontaire

Art. 13. Les cessions de parts volontaires ne sont autorisées - sauf accord unanime de tous les associés ayant droit de vote, sans tenir compte des parts sociales du cédant - que dans l'hypothèse de l'article 12 des présents statuts.

Art. 14. La cession entre associés est régie comme suit; Tout associé autorisé à céder ses parts à un ou plusieurs autres associés doit en informer par lettre recommandée les gérants, qui, à cet effet, dans un délai d'un (1) mois, convoquent une assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale extraordinaire, ayant pour ordre du jour l'agrément de la cession. Lorsque cette assemblée générale refuse d'agréer la cession, la Société peut dans un délai d'un (1) mois à compter du refus, racheter les parts visées à l'alinéa précédent, pour son propre compte.

Le non-exercice du droit de rachat par la Société ouvre un droit de préemption sur les parts au profit de tous les coassociés du cédant au prorata de leurs parts dans la Société.

Le rachat effectué par la Société comporte l'obligation de procéder concomitamment à l'annulation de ces parts et à la réduction correspondante de son capital.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé font naître le droit de rachat au profit de la Société et subsidiairement le droit de préemption au profit des coassociés du défunt, de l'interdit, du failli et de l'associé en déconfiture conformément aux stipulations des alinéas précédents.

Art. 15. Le prix de rachat pour toutes les hypothèses de cette sous-section III.2 article sera le prix de marché des parts rachetées.

III.3 - Cession obligatoire

Art. 16. Tout associé de la Société, exclu de l'actionnariat de la société anonyme de droit luxembourgeois Lupercus Partners S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161802 ou dont le contrat d'emploi avec une des sociétés affiliées, directement ou indirectement à Lupercus Partners S.A. est résilié, suivant les dispositions des statuts de celle-ci, est obligé de céder ses parts dans la Société.

Ces parts seront disponibles au rachat par les autres associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société. Si un ou plusieurs associés renoncent au rachat, les parts demeurant disponibles seront offertes aux autres associés, toujours au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Lorsque, un mois après exclusion de l'actionnariat de Lupercus Partners S.A. ou de résiliation du contrat d'emploi, toutes les parts de l'associé sortant dans la Société n'ont pas été rachetées par les associés restants, la Société aura l'obligation de racheter ces parts restantes et de procéder concomitamment à l'annulation de ces parts et à la réduction correspondante de son capital.

Art. 17. Le prix de rachat pour toutes les hypothèses de cet article sera le plus bas des:

- prix de marché des parts rachetées, et
- coût d'acquisition des parts rachetées augmenté d'un intérêt annuel au taux d'intérêt légal augmenté de trois pour-cent (3%).

IV - Responsabilité des associés

Art. 18. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la Société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient. Vis-à-vis des créanciers de la Société les associés sont tenus des dettes de la Société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient,

Dans tous actes qui contiendront des engagements au nom de la Société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la Société et sur les biens qui lui appartiennent.

En cas d'accord contraire et unanime des associés, les gérants devront, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une restriction du droit de poursuite à rencontre des associés en fonction de leur participation au capital de la Société.

V - Gérance, Année sociale, Assemblées

Art. 19. La Société est gérée par les ses gérants nommés par l'assemblée générale des Associés-Fondateurs. Seul un Associé-Fondateur avec droit de vote pourra être gérant,

Art. 20. Les gérants ont les pouvoirs de disposition les plus étendus pour gérer la Société et l'engager en toutes circonstances. Ils ont tous les pouvoirs non réservés expressément par les statuts à l'assemblée générale.

Les décisions sont prises à la majorité.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Toute cession ou autre transfert partiel ou intégral de toute participation de la Société requiert en plus l'approbation préalable donnée par une assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale extraordinaire.

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Les gérants établiront chaque année un bilan et un compte de profits et pertes au trente et un décembre.

Art. 22. Les assemblées des associés sont convoquées par les gérants, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, moyennant lettre recommandée à la poste, courrier électronique ou par tout autre moyen écrit, avec confirmation de réception, avec un préavis d'une semaine au moins et l'indication de l'ordre du jour dans les convocations. L'assemblée doit également être convoquée par les gérants dans la quinzaine de la réception de la demande et dans les mêmes formes que ci-dessus, lorsqu'un ou plusieurs associés possédant au moins vingt pour cent du capital social en font la demande

par lettre recommandée, courrier électronique ou par tout autre moyen écrit, avec confirmation de réception en indiquant l'ordre du jour de l'assemblée. Toutefois, pour autant que tous les associés soient présents et d'accord à ce sujet, des questions ne figurant pas à l'ordre du jour peuvent être valablement discutées et votées. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les associés ayant droit de vote, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une assemblée générale des associés.

Art. 23. Les associés se réunissent chaque année en assemblée endéans les quatre mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 24. Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé. Chaque part sociale dispose d'un droit de vote tant qu'elles sont détenues par les Associés Fondateurs, sans pour autant qu'un associé ne puisse exercer plus de vingt-cinq pour-cent (25%) des droits de vote totaux. En cas de transmission ou cession des parts à un associé non fondateur, le droit de vote de ces parts est suspendu. Lorsqu'un Associé Fondateur ne sera plus actionnaire, pour quelque raison que ce soit, de la société anonyme de droit luxembourgeois Lupercus Partners SA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161802 ou ne sera plus employé par une société affiliée, directement ou indirectement à Lupercus Partners S.A., le droit de vote de ses parts est suspendu. Cet associé pourra toutefois assister aux assemblées et s'y exprimer.

Lorsqu'une part est en indivision ou grevée le cas échéant d'un usufruit, les indivisaires ou le nu-proprétaire et l'usufruitier doivent désigner une seule personne pour se faire représenter à l'égard de la Société pour assister aux assemblées.

Art. 25. Lorsque l'assemblée ordinaire est appelée à délibérer elle doit être composée d'associés représentant la moitié au moins de toutes les parts ayant droit de vote. Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale est convoquée à nouveau endéans un mois et elle délibère valablement quel que soit le nombre de parts représentées, mais seulement sur les points à l'ordre du jour de la première réunion.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés avec droit de vote, présents ou représentés.

Art. 26. L'assemblée générale ordinaire arrête les comptes annuels, entend le rapport des gérants sur les affaires sociales, accorde ou refuse la décharge aux gérants, délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour, qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 27. L'assemblée générale extraordinaire est celle qui peut apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature.

L'assemblée extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les associés, possédant au moins soixante pour-cent (60%) des parts sociales ayant droit de vote, sont présents ou représentés, les délibérations étant prises à la majorité des deux tiers des voix des associés présents ou représentés ayant droit de vote.

VI - Dissolution, Liquidation

Art. 28. La Société est dissoute de plein droit, lorsqu'il n'y aura plus qu'un seul Associé-Fondateur.

Cet Associé-Fondateur est de plein droit liquidateur. L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation, les mêmes attributions que durant le cours de la Société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner quitus au liquidateur. L'actif net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti en nature entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

VII - Disposition Générale

Art. 29. Les articles 1832 à 1872 du Code civil trouveront application partout où il n'y est pas dérogé par les statuts et par les conventions sous seing privé entre associés.

Souscription

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, les comparants ès-qualités qu'ils agissent, déclarent souscrire aux cinq mille (5.000) parts sociales comme suit:

- Jean Michel CHAMONARD, prénommé, mille parts sociales	1.000
- Christophe DARCHE, prénommé, deux cent parts sociales	200
- Olivier FERRES, prénommé, trois cent parts sociales	300
- Keith O'DONNELL, prénommé, deux mille parts sociales	2.000
- Olivier REMACLE, prénommé, mille cinq cent parts sociales	1.500
Total: cinq mille parts sociales	5.000

Toutes les parts sociales ont été ou seront intégralement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de cinq mille Euro (EUR 5,000,00) sera à la libre disposition de la Société, ce que les associés reconnaissent expressément.

Réunion en Assemblée Générale

Et à l'Instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jean-Michel Chamonard, prénommé;
- Monsieur Christophe Darche, prénommé;
- Monsieur Olivier Ferres, prénommé;
- Monsieur Kelth O'Donnell, prénommé;
- Monsieur Olivier Remacle, prénommé;

La Société sera valablement engagée vis-à-vis de tiers ainsi que pour toute ouverture et opération sur compte bancaire par la signature conjointe de deux (2) gérants.

2. Le siège de la Société est établi à 1B Helenhaff, L-1736 Senningerberg.

Exécuté en six (6) originaux à Senningerberg, le 8 avril 2013.

Jean-Michel Chamonard / Olivier Ferres /
Olivier Remacle / Christophe Darche /
Keith O'Donnell.

Référence de publication: 2013045780/194.

(130055851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

E&M Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler.

R.C.S. Luxembourg B 131.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour E & M Consulting SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013049145/11.

(130060050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

DCC Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 37.712.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 121.909.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 avril 2013.

Référence de publication: 2013049136/11.

(130060449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

DKMT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Hirebuesch.

R.C.S. Luxembourg B 131.355.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-8308 Capellen, le 16 avril 2013.

Monsieur Devos Damien
Gérant

Référence de publication: 2013049140/12.

(130060048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Archroma Emulsions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 176.454.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of March.

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

SK Spice, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies register under number B 174.911;

represented by Mr. Mickaël Emeraux, maître en droit, by virtue of a proxy given on 11 March 2013.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declares to establish as follows:

“A. Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1^{er}. There is hereby established by the owner of the shares hereafter issued and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of association.

Art. 2. The Company is incorporated under the name of “Archroma Emulsions S.à r.l.”.

Art. 3. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of this purpose.

Art. 4. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by mean of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company’s share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company’s shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs of a shareholder may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

In the case of several managers, the board of managers is composed of at least one A manager and one B manager.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any A manager together with any B manager, and may also be bound by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation.

Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail, cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail, cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented, including at least one A manager and at least one B manager, at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail, cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 17. The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 18. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 22. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto."

Subscription and Payment

All of the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by SK Spice, as aforementioned, by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500);

The total subscription price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2013.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above named entity, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. The sole shareholder resolves to elect as managers of the company for an indefinite period:
 - Barry Bahram Siadat, born in Iran, on 10th January 1954, having his professional address at 1515 N. Federal Highway, Suite 405, Boca Raton, Florida, USA 33432, as A Manager; and
 - Antonella Graziano, born in Orvieto (Italy), on 20 January 1966, having her professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg as B Manager.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder representing the appearing person, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le treizième jour de mars,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg,

a comparu:

SK Spice, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.911;

représentée ici par Mr Mickaël Emeraux, maître en droit, par le biais d'une procuration donnée le 11 mars 2013.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée comme suit:

«A. Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire des parts ci-après émises et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société est constituée sous le nom de "Archroma Emulsions S.à r.l."

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500) représentés par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne doivent pas nécessairement être associés.

En cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance est composé d'au moins un gérant A et un gérant B.

Les gérants sont nommés par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat des gérants. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, dans le cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant A avec un gérant B, ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué dans les limites du mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télégraphe, télégramme, télex ou télécopieur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique, télégraphe, télégramme, télex ou télécopieur un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée, y compris au moins un gérant A et au moins un gérant B, à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises avec une majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique, le cas échéant, exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 21. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 22. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.»

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

La totalité des douze mille cinq cent (12.500) parts sociales a été souscrit comme suit:

- Douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ont été souscrites par SK Spice, pour un prix total de souscription de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500).

Le prix total de souscription de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500) est entièrement alloué au capital social.

Toutes les parts sociales ont été payées, de telle manière que la somme de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt la personne susmentionnée, représentant l'intégralité du capital social de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

2. L'associé unique décide d'élire la personne suivante en tant que gérant de la société pour une durée indéterminée:

- Barry Bahram Siadat, né en Iran, le 10 janvier 1954, résidant professionnellement à 1515 N. Federal Highway, Suite 405, Boca Raton, Florida, USA 33432 en tant que gérant A; et

- Antonella Graziano, né à Oviro (Italie), le 20 janvier 1966, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg en tant que gérant B;

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête de la comparante, les présents status sont rédigés en langue anglaise suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Emeraux, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 mars 2013. Relation: EAC/2013/3586. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013046573/319.

(130057153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Analytical Bioventures S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 89.265.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique en date du 29 mars 2013

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Grégory Centurione de ses fonctions de commissaire avec effet au 1^{er} avril 2013.

L'associé unique décide de nommer aux fonctions de commissaire, Monsieur Bernhard Christian Paul Engelbrecht, né le 21 décembre 1967 à Munich (Allemagne), demeurant à L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal, en remplacement de Monsieur Grégory Centurione, démissionnaire.

Le mandat du commissaire ainsi nommé prendra effet au 1^{er} avril 2013, et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2013049068/17.

(130060125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Binding Art Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 176.422.

—
Décision de l'Associé unique du 10 avril 2013

L'actionnaire unique accepte la démission de l'ancien administrateur et administrateur-délégué Ionosis Limited et nomme, comme administrateur unique - et administrateur-délégué, la société AbracadaBook Limited.

Le siège social de AbracadaBook Limited se situe 88 Queen's Road Central à Hong Kong. Cette société est enregistrée au Registrar of Companies sous le numéro 1807203; elle a pour représentant permanent Mr YUCEF KEBBAL.

Mr Youcef KEBBAL est né le 08/09/1968 à Mulhouse et est domicilié professionnellement 88 Queen's Road Central à Hong Kong.

Le remplacement de Ionosis Limited prend effet dès ce jour et son mandat prendra fin en 2018.

Pour acceptation des mandats d'Administrateur & d'Administrateur-délégué
Y. Kebbal

Référence de publication: 2013049084/17.

(130060055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Alpet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 23.415.

—
Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 11 Avril 2013 que:

- Le Conseil d'administration donne le pouvoir de signature individuelle sur tous les comptes de la société ainsi que la possibilité d'engager la société a:

- Monsieur Jozef FRANKO, administrateur, demeurant au 11B, Boulevard Joseph II, 1840 Luxembourg, Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013049064/13.

(130060191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

All 4 IT Groupe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 85.441.

Il résulte des résolutions prises à l'unanimité par les administrateurs, lors du conseil d'administration qui s'est tenu le 1^{er} avril 2013 que:

Résolution unique

Le siège social est transféré de 42 Rue de Clausen à L-1342 Luxembourg vers 84 Grand-Rue à L-1660 Luxembourg.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour la société

Arcadia Gestion SA

Référence de publication: 2013049063/16.

(130060453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Ely International SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 10.357.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 5 avril 2013

- La cooptation de Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, employé privé, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch L-2086 Luxembourg en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2017.

Fait à Luxembourg, le 5 avril 2013.

Certifié sincère et conforme

ELY INTERNATIONAL SPF S.A.

Ch. FRANCOIS / P.MESTDAGH

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013049160/16.

(130060230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Edelweiss Caesar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 171.048.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Edelweiss Caesar S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2013049157/14.

(130060302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.
